

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1306

16 juin 2011

SOMMAIRE

Able Investments S.à r.l.	62655	Internos S.à r.l.	62650
Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.	62644	Investissements du Centaure	62661
Aeon Resources Investments Limited	62669	IS EF Two S.à r.l.	62649
AI Global Investments S.à r.l.	62644	Kraftsal A.G.	62654
Asha S.A., SPF	62684	LBLux SICAV-FIS	62661
Avon Holding S.A.	62679	Luxgoal S.à r.l.	62657
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	62644	Motrex S. à r. l.	62668
Bain Capital SHIP S.à r.l.	62645	Natural Resources Value Fund S.C.A. SI-CAF-SIF	62670
Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.	62642	Nord Est Asset Management	62684
Barclays Themis Investments S.à r.l.	62665	NovEnergia II French Portfolio SA	62667
Becker & Zaccagnini	62672	P4 Holding S.à r.l.	62661
Blue Line S.A.	62674	ParLyo Property Investments II S.à r.l. ...	62651
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.	62645	Pentavest S.à r.l.	62655
British and Continental Union Limited-SPF	62670	Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl	62650
Comat S.A.	62671	Pfizer International Luxembourg S.A. ...	62645
Editions {9} s.à r.l.	62645	Pinar S.A.	62673
E.H.R.S. S.à r.l.	62671	PROgroup G.E.I.E Consulting Engineers	62679
Europäische Marken AG	62680	Safetyconcept S.A.	62650
European Hotel Venture S.C.A.	62646	Salon de Coiffure chez Raison	62651
Fashion Box International S.A.	62687	Siltarc S.A.	62668
Finvestment S.A., SPF	62646	Sim Become	62687
Franchising Group Europe S.A.	62646	Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg	62679
Gf & Partners S.A.	62671	Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l. ..	62687
Global Indemnity (Luxembourg) S.à r.l.	62655	Trident 2 Luxembourg Holding	62655
ImmoFin	62650	Zelda Holding S.A.	62669
Imperial Trans Lux S.à r.l.	62644	Zelda (SPF) S.A.	62669
Innisfree F3 S.à r.l.	62662	Ziel A.G.	62651

Barclays Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.381.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Metis Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.152 and whose issued share capital is set at twenty-two thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 22,725.-) (Metis),

here represented by M^e Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state that:

1. Metis is the sole shareholder of “Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.381 and whose share capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-), incorporated by deed of M^e Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, by deed dated 24 May 2007, published in the Mémorial C of 14 August 2007, number 1721 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 20 August 2007 by deed of M^e Paul FRIEDERS, prenamed, published in the Mémorial C of 29 November 2007, number 2750.

2. The Company has an issued corporate capital of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Metis, acting as sole shareholder of the Company, considers that the present meeting is an extraordinary general meeting of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect and resolves to appoint itself as liquidator of the Company.

4. In its capacity as liquidator of the Company, Metis declares that all the liabilities of the Company have been settled or are duly accounted for, that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company. In particular, Metis, in its capacity as sole shareholder of the dissolved Company, declares to take over all the liabilities and agrees to indemnify and hold harmless any and all creditors of the dissolved Company.

5. Metis, in its capacity as sole shareholder of the dissolved Company, declares that it has taken over all remaining assets of the Company.

6. The net assets of the Company amount to twenty-six thousand euros (EUR 26,000.-) as per the financial statements dated as of 31 March 2011 and Metis remits the said financial statements to the undersigned notary.

7. Metis declares that the liquidation of the Company is closed.

8. Discharge is given to the managers of the Company.

9. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about nine hundred and ten Euros (EUR 910.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de mars,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Metis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.152, ayant un capital social émis fixé à vingt-deux mille sept-cent vingt-cinq euros (EUR 22.725,-) (Metis),

ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessous, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Metis est l'associé unique de "Barclays Luxembourg Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.381, et dont le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C du 14 août 2007, numéro 1721 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 20 août 2007 par acte de Maître Paul FRIEDERS, prénommé, publié au Mémorial C du 29 novembre 2007, numéro 2750.

2. La Société a un capital social émis de trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par trente mille parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Metis, agissant en qualité d'associé unique de la Société, considère que la présente assemblée est une assemblée générale extraordinaire de la Société, déclare la dissolution de la Société avec effet immédiat et décide de se nommer lui-même comme liquidateur de la Société.

4. En sa qualité de liquidateur de la Société, Metis déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou il y a été tenu compte, que les dettes en rapport avec la clôture de la liquidation ont été prises en compte, et qu'il entreprend irrévocablement de régler toute dette inconnue à présent et toute dette non payée de la Société dissoute. En particulier, Metis, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare reprendre toutes les dettes et donne son accord d'indemniser et tenir à couvert tous les créanciers de la Société dissoute.

5. Metis, en sa qualité d'associé unique de la Société dissoute, déclare qu'il a repris les avoirs restants de la Société.

6. Les avoirs nets de la Société s'élèvent à vingt-six mille euros (EUR 26.000,-), en vertu des comptes sociaux en date du 31 mars 2011 et Metis remet lesdits comptes sociaux au notaire instrumentant.

7. Metis déclare que la liquidation de la Société est close.

8. La décharge est donnée aux gérants de la Société.

9. Les documents comptables de la Société seront tenus pour une période de cinq ans au Luxembourg au siège social de la Société, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de neuf cent dix euros (EUR 910,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15665. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049605/107.

(110055806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 157.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050160/10.

(110056688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050169/10.

(110056702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Imperial Trans Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 15A, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 152.621.

Gesellschafterbeschluss

Die unterzeichnete alleinige Gesellschafterin der
Imperial Trans Lux S.à r.l.
Gesellschaft mit beschränkter Haftung
Gesellschaftssitz: L-6617 Wasserbillig
15A, route d'Echternach
R.C.S. Luxembourg B 152.621
nämlich: Imperial Reederei GmbH

Beschließt hiermit unter Verzicht auf die Einhaltung aller durch Gesetz oder Gesellschaftsvertrag vorgeschriebenen Einberufungsmöglichkeiten und -fristen einer ordentlichen Gesellschafterversammlung im schriftlichen Verfahren folgendes:

Frau Antonetta Christina van de Pol-van Raay, geboren am 03.06.1965 in Ravenstein, Niederlande, wohnhaft: Willem Alexanderstraat 17, 6621 ZA Dreumel, Niederlande, wird mit sofortiger Wirkung und für unbestimmte Zeit zur weiteren Geschäftsführerin bestellt.

Frau van de Pol-van Raay vertritt die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer oder gemeinsam mit einem Prokuristen. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt Frau van de Pol-van Raay die Gesellschaft alleine.

Duisburg, den 11.04.2011.

Imperial Reederei GmbH

Karl-Heinz Bellmer / Jurgen Helten

Référence de publication: 2011060799/26.

(110068245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050183/11.

(110056753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Bain Capital SHIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 158.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050185/10.

(110056672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.153.715,39.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 146.948.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011050214/11.

(110056618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pfizer International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.
R.C.S. Luxembourg B 79.433.

EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} avril 2011, les actionnaires de PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA ont décidé d'accepter la démission de Mme Laura CHENOWETH, avec effet au 1^{er} avril 2011, et décidé de nommer Mr. Iwan HOFES comme administrateur en remplacement de Mme Laura CHENOWETH, avec effet le même jour et jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2016 qui se tiendra en 2017.

En conséquence de quoi, le Conseil d'administration est, à partir du 1^{er} avril 2011, composé comme il suit:

1. Jan VERBOVEN, né le 6 juin 1965 à Mol (Belgique), demeurant professionnellement au Rond-Point du Kirchberg, 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
2. Ciaran MURPHY, née le 2 mai 1962 à Dublin (République d'Irlande), demeurant professionnellement à The Watermark Building, Ringsend Road, Dublin 4, République d'Irlande,
3. Iwan HOFES, né le 29 mars 1973 à Bemmelo (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 39 Charing Cross Road London WC2H 0AR, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2011059423/22.

(110066675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Editions {9} s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8284 Kehlen, 34, rue de Kopstal.
R.C.S. Luxembourg B 155.766.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 30.03.2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 11.04.2011.

Référence de publication: 2011050276/11.

(110056636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011050304/10.

(110056669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Franchising Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011050329/14.

(110056735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Finvestment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 160.098.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société LUX PRIVATE PLACEMENT TRUST, constituée et enregistrée en date du 13 août 2007, suivant le droit de la République de Maurice, établie à Suite 501, St James Court, St Denis Street, Port Louis, Republic of Mauritius, ici représentée par Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Luxembourg le 1^{er} avril 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme et d'établir ses statuts comme suit:

I. Dénomination, Durée, Siège Social, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINVESTMENT S.A., SPF, qui aura le statut d'une société de gestion de patrimoine familial et qui sera régie par les dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée, sauf le cas de dissolution anticipée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'organe d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise à condition de ne pas s'immiscer dans sa gestion et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société ne pourra cependant octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou cautionner des engagements qu' à la seule condition d'y pourvoir à titre gratuit et accessoire.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers et notamment toutes valeurs mobilières et autres titres, y compris i) les actions et titres assimilables, les parts de sociétés et d'organismes de placements collectifs, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, ii) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription ou d'échange, iii) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces y compris les instruments du marché monétaire, iv) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, v) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques.

La société peut détenir et gérer des espèces ou avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société pourra emprunter auprès des tiers, ainsi qu'auprès de ses actionnaires moyennant rémunération. Elle pourra à cet effet émettre des obligations convertibles ou non ou des parts bénéficiaires.

La société n'aura aucune activité commerciale.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé s'élève à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions de la société sont réservés aux investisseurs personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé ou à toute entité patrimoniale ou tout intermédiaire agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques.

Pendant une période de cinq ans, débutant à la date de publication des présents statuts, l'organe d'administration a le droit, dans le cadre du capital autorisé, d'émettre d'autres actions, avec ou sans prime d'émission, tout comme celui de garantir des options à de telles actions. La prime d'émission doit être intégralement libérée. L'augmentation de capital peut intervenir en une ou plusieurs fois par une nouvelle émission d'actions, par l'incorporation de créances, par apports en nature ou, après approbation de l'assemblée générale des actionnaires, par l'incorporation de bénéfices ou de réserves libres. Les nouvelles actions peuvent être émises au moment, à l'endroit, aux conditions de souscription, au prix d'émission et aux conditions de paiement définis par l'organe d'administration. Celui-ci a en outre le droit d'émettre de nouvelles actions lors d'apports de fonds ou en nature, et sans devoir conférer un droit de souscription ou d'attribution préférentiel des nouvelles actions aux anciens actionnaires.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le capital social, ainsi que le capital autorisé, peuvent être augmentés ou diminués selon les formes prescrites en cas de modification des statuts.

Les titres émis par la société ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation de valeurs.

III. Administration

Art. 6. La société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la société a un ou plusieurs actionnaires, elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent en cas de pluralité d'administrateurs.

Art. 8. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet social. Il a dans

sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration, représenté par son président.

IV. Surveillance de la Société

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

V. Assemblées Générales

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 13. L'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 14. Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux qui seront conservés dans un registre spécial.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société ou en tout autre endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire intégralement le capital comme suit:

LUX PRIVATE PLACEMENT TRUST, précitée: Trois cent dix actions 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution par acte notarié, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, pré qualifiée, représentant l'entière du capital social, se reconnaissant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- La société sera administrée par trois (3) administrateurs.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

- Monsieur Marco FRITSCH, juriste, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

- Madame Sylvie PORTENSEIGNE, juriste, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, précité, est nommé président du conseil d'administration.

2.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Sonja HERMES, employée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

3.- Le mandat des administrateurs, ainsi que celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. PORTENSEIGNE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/557. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050323/167.

(110056107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.526.175,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.042.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;

4. Monsieur Michael CHEDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055080/19.

(110060998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pfizer Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.369.

—
EXTRAIT

Au cours d'une assemblée générale en date du 19 avril 2011, l'associé unique a pris acte de la démission de Mr David REID en qualité de gérant de la Société et a décidé de nommer Mr Jean-Pol LEBLON, avec effet au 14 mars 2011, en qualité de gérant de la Société, membre du Conseil de Gérance et ce pour une durée indéterminée.

Le Collège de gérance sera composé comme suit, à compter du 14 mars 2011:

- Mr. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart (Belgique), le 25 février 1956, résidant professionnellement au 51 avenue JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg;

- Mrs. Susan WEBB, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, résidant professionnellement au The Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4.; et

- Mr. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy (France), le 16 octobre, 1970, résidant professionnellement au 51 Av JF Kennedy, Rond Point du Kirchberg, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.

Christophe PLANTEGENET

Référence de publication: 2011059432/22.

(110066665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Immofin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.491.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011050381/10.

(110056407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050389/10.

(110056628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Safetyconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 102.672.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 20 décembre 2010

Les mandats des Administrateurs, à savoir Monsieur Fernand BRAUN, né le 17/04/1959 à Esch sur Alzette (Luxembourg), demeurant au 45, rue de Hussigny à L-4461 Belvaux (Luxembourg); Madame Carmen LEARDINI, née le 07/09/1957 à Differdange (Luxembourg) demeurant au 45, rue de Hussigny à L-4461 Belvaux (Luxembourg) et Madame Nadine SIMON, née le 24/05/1966 à Luxembourg (Luxembourg) demeurant au 6, rue de l'Alzette à L-7305 Mullendorf (Luxembourg), ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 LUXEMBOURG sont reconduits jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Le mandat de l'Administrateur-délégué, Monsieur Fernand BRAUN, né le 17/04/1959 à Esch sur Alzette (Luxembourg), demeurant au 45, rue de Hussigny à L-4461 Belvaux, est reconduite pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SAFETYCONCEPT S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011059546/22.

(110066223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

ParLyø Property Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.607.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050473/10.

(110056671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Ziel A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 25.552.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 16 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 134 du 14 mai 1987;
- Modifiée en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil spécial C N°1727 du 4 décembre 2002..

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ZIEL A.G., tenue au siège social le 17 septembre 2010 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Claude FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.
- Monsieur Jean FABER, expert comptable, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.
- Mademoiselle Jeanne PIEK, employé privée, demeurant professionnellement à L-LUXEMBOURG.

au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour la société ZIEL A.G.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011060634/24.

(110068209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Salon de Coiffure chez Raison, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 160.114.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Raoul Robert RAISON, maître coiffeur, né à Esch-sur-Alzette le 11 octobre 1966, demeurant à L-5892 Alzingen, 25, rue Jean Wolter.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Salon de Coiffure chez Raison» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure dans le sens le plus large du terme, la manucure, la vente de produits de coiffure, manucure et de cosmétiques en général.

Elle a encore pour objet l'exploitation d'un commerce en générale.

Elle pourra créer des filiales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par toutes voies et prendre certaines participations dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui est de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. La durée de leurs mandats et leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la Société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par Monsieur Raoul Robert RAISON, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Giovanna CAMPANELLA épouse RAISON, employée, née à Noci/Bari (Italie) le 3 mai 1968, demeurant à L-5892 Alzingen, 25, rue Jean Wolter.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante. Elle peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la Société est établi à L-4081 Esch-sur-Alzette, 8, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Raison et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. LAC/2011/16103. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050522/120.

(110056458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Kraftsal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.287.

IL résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

Première résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joseph HANSEN de sa fonction d'administrateur de la société.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Aloyse LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société REGENT ADVISORY SERVICES LIMITED PLC., White Rose House, 28A YORK PLACE, LEEDS, LS1 2EZ, UK registered Company N° 05491625, commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue

- Monsieur Didier GIRARD, né le 20.12.1949 à Châtenay-Macabry (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue

- Monsieur Sylvain KIRSCH, né le 08.04.1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31 Grand Rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés Monsieur Stefano GIUFFRA, Monsieur Sylvain KIRSCH et Monsieur Didier GIRARD achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent Monsieur Joë LEMMER, Monsieur Joseph HANSEN et Monsieur Aloyse LEMMER.

Septième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à.r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B101914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le nouveau Commissaire aux Comptes nommé, FIDUGEC S.à.r.l., enregistré au R.C.S de Luxembourg B0101914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011050409/48.

(110056785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 11 avril 2011.
Référence de publication: 2011050476/10.
(110056721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Trident 2 Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.539.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.
De ce fait:
- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 11 avril 2011.
Référence de publication: 2011050568/13.
(110056576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Global Indemnity (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 152.752.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:
1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Suite aux résolutions 1-2 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:
- Ivo Hemelraad, gérant,
- Troy Santora, gérant.
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 21 avril 2011.
Référence de publication: 2011055708/18.
(110062783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Able Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.975.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of March;
Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;
THERE APPEARED:

The partnership "Woodie et Roynet, S.e.n.c.", established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, under the number B 153448,
here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Able Investments S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 138975, has been originally incorporated under the denomination of "Nagma Financial S.à r.l.", pursuant to a deed of M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on Mai 23, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1539 of June 20, 2008,

that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2332 of October 29, 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on March 1, 2011, to amend the statutory power of signature of the managers and to give consequently paragraph 6 of article 12 of the bylaws the following wording:

" **Art. 12. (sixth paragraph).** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers."

Second resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on March 1, 2011, to accept the resignation of "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A." as sole manager of the Company and to give it full and entire discharge for the execution of its mandate.

Third resolution

The Sole Partner decides, with retroactive effect on March 1, 2011, to appoint, for an undetermined duration, as new managers of the Company:

- Mr. Michael KIDD, chartered accountant, born in Basingstoke (United Kingdom), on April 18, 1960, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy; and

- Mr. Eric LECHAT, employee, born in Louvain (Belgium), on February 21, 1980, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société en nom collectif "Woodie et Roynet, S.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 153448,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Able Investments S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138975, a été originairement constituée sous la dénomination de "Nagma Finance S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539 du 20 juin 2008,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2332 du 29 octobre 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011, de modifier le régime de signature statutaire des gérants et de donner conséquemment à l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 12. (sixième alinéa).** La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011, d'accepter la démission de "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A." comme gérante unique de la Société et de lui donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2011, de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Michael KIDD, expert-comptable, né à Basingstoke (Royaume-Uni), le 18 avril 1960, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy; et
- Monsieur Eric LECHAT, employé, né à Louvain (Belgique), le 21 février 1980, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2011. LAC/2011/14268. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050154/105.

(110056543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Luxgoal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.636.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.268.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of March,
before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on March 28th, 2011;

Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on March 28th, 2011;

P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on March 28th, 2011;

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Mrs Isabel DIAS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey on March 28th, 2011;

altogether referred to as the "Partners".

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed.

The Partners have requested the undersigned notary to record that the Partners are the partners of Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-seven million six hundred thirty-six thousand euro (EUR 27,636,000), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of notary Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg of 29 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 992 of 11 May 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152 268 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 July 2010 by a deed notary Carlo Wersandt published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2083 of 5 October 2010.

The Partners, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To modify the financial year of the Company so that it runs from the first of April of each year to the thirty-first of March of the following year.

2 To amend articles 17 and 18 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the resolution taken under item 1 of this Agenda.

3 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Partners resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of April every year and end on the thirty-first day of March of the following year.

Transitional provision

The Partners further resolved that the current financial year of the Company shall end on 31 March 2011.

Second resolution

The Partners resolved to amend articles 17 and 18 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolution.

As a consequence, article 17 will from now on read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of April of each year to the thirty-first of March of the following year."

As a consequence, article 18 will from now on read as follows:

" **Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of March, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

After allocation to the legal reserve, the partner(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the partner(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed as follows:

- Income Distribution, if any, shall be distributed to the holders of the Class A Shares,
- Equity Distribution, if any, shall be distributed to the holders of the Class B Shares.

"Equity Distribution" means a distribution which is sourced from capital gains made upon any disposal of any assets of the Company net of any attributable expenses.

"Income Distribution" means any distribution other than a Equity Distributions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his/her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars,

Par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

représenté aux fins des présentes par Madame Isabel DIAS, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guernsey le 28 mars 2011;

Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

représenté aux fins des présentes par Madame Isabel DIAS, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guernsey le 28 mars 2011;

P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

représenté aux fins des présentes par Madame Isabel DIAS, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guernsey le 28 mars 2011;

Permira Investments Limited, agissant par son nominée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

représenté aux fins des présentes par Madame Isabel DIAS, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guernsey le 28 mars 2011,

ensemble, les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de Luxgoal S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-sept millions six cent trente-six mille euroS (EUR 27.636.000), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date

du 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 992 du 11 mai 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg du 30 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2083 du 5 octobre 2010.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social afin qu'il commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

2 Modification des articles 17 et 18 des statuts de la Société afin de refléter la résolution prise sous le point 1 de cet ordre du jour.

3 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le trente et unième jour du mois de mars de l'année suivante.

Disposition transitoire

Les Associés ont décidé en outre que l'année sociale en cours se terminera le 31 mars 2011.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier les articles 17 et 18 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus. En conséquence, l'article 17 aura la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.»
En conséquence, l'article 18 aura la teneur suivante:

« **Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué comme suit:

- toute Distribution de Revenu, le cas échéant, sera distribuée aux détenteurs des Actions de Catégorie A,
- toute Distribution de Capital, le cas échéant, sera distribuée aux détenteurs des Actions de Catégorie B,

"Distribution de Capital" signifie une distribution dont la source est un gain sur capital suite à toute aliénation de tout actif de la Société, net de toute dépense y relative.

"Distribution de Revenu" signifie toute distribution autre qu'une Distribution de Capital.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15430. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049338/181.

(110054764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 1^{er} avril 2011

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de transférer le siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011053952/14.

(110059501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

P4 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.860.

Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Février 2011, et par le conseil de gérance lors de la réunion du 22 Février 2011:

1. L'assemblée a nommé avec effet du 22 Février 2011, et pour une durée indéterminée M. Enrico Baldan, employé privé, né le 4 juillet 1974 à Dolo (VE), Italie, résidant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, gérant de la société.

2. Le conseil de gérance a transféré le siège social de la société, avec effet du 22 Février 2011, du 9A boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Enrico Baldan, M. Philip Mathew Barrett, M. Christopher Santer, M. Olivier Pascal Astruc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011057639/21.

(110063776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

LBLux SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.782.

Mit Beschluss der Generalversammlung vom 15.04.2011 wurde die Kooptation von Herrn Andreas Hettlinger, Leiter Private Banking der Banque LBLux, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, als Mitglied des Verwaltungsrates bestätigt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. April 2011.

BayernInvest Luxembourg S.A.

Katja Mertes-Tegebauer / Stephanie Pletschacher

Référence de publication: 2011053963/14.

(110059584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 195.814,08.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

In the year two thousand and eleven on the twenty fourth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, Notary Public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Innisfree Nominees Ltd, an English private limited company registered with Companies House under number 03039792 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, here represented by Mrs. Annie Caycho, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 March 2011;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Innisfree F3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to one hundred twenty nine thousand six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 129,687.36) and incorporated pursuant to a deed of Maître Elvinger dated 10 June 2008, published on 17 July 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1770, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 139742 (the "Company").

The Articles of Incorporation ("the Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 December 2010 published on 11 March 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Contribution in cash for the amount of four hundred twenty four thousand and nine hundred Swedish Krona (SEK 424,900.-) which at the exchange rate as at 23 March 2011 (1 SEK = 0.15563 CAD) represents sixty six thousand one hundred and twenty seven Canadian Dollars (CAD 66,127.-), to increase the share capital of the Company so as to raise it from the current amount of one hundred twenty nine thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 129,687.36) to one hundred ninety-five thousand eight hundred and fourteen Canadian Dollars with eight cents (CAD 195,814.08); and allocation of CAD 0.28 (i.e. difference between total number of shares subscribed and share capital amount further to the contribution) into the Legal Reserve account;

2. Issuance of 50,096 (fifty thousand and ninety six) new class D shares with a nominal value of CAD 1.32 each, having the same rights and privileges as the existing class D shares;

3. Payment and subscription of new shares;

4. Amendment of provision 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital increase;

5. Miscellaneous. After the foregoing was approved, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to contribute in cash the amount of four hundred twenty four thousand and nine hundred Swedish Krona (SEK 424,900.-) which at the exchange rate as at 23 March 2011 (1 SEK = 0.15563 CAD) represents sixty six thousand one hundred and twenty seven Canadian Dollars (CAD 66,127) (the "Contribution") in order to increase the share capital of the Company from its present amount of one hundred twenty nine thousand and six hundred eighty-seven Canadian Dollars with thirty-six cents (CAD 129,687.36) to one hundred ninety-five thousand eight hundred fourteen Canadian Dollars with eight cents (CAD 195,814.08) and to issue 50,096 (fifty thousand and ninety six) new class D shares with a nominal value of CAD 1.32 each, having the same rights and privileges as the existing class D shares.

The Sole Shareholder resolves to allocate the amount of twenty-eight Canadian Dollar cents (CAD 0.28) i.e. the difference between the total number of shares subscribed and the share capital amount further to the contribution-into the Legal Reserve account

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the new 50,096 (fifty thousand and ninety six) new class D shares with a nominal value of CAD 1.32 each, having the same rights and privileges as the existing class D shares. Hence, the aggregate number of class D shares held by the Company shall amount to eighty seven thousand six hundred and six (87,606) shares.

The proof of existence and value of the Contribution has been produced to the undersigned Notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, provision 5.1 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

“ 5.1. The share capital is set at one hundred ninety-five thousand eight hundred and fourteen Canadian Dollars with eight cents (CAD 195,814.08) represented by:

1. Twelve thousand four hundred and ten (12,410) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
2. Forty-eight thousand two hundred and fifty eight (48,258) class "A" shares (the "Class A Shares"),
3. Ten (10) class "B" shares (the "Class B Shares"),
4. Ten (10) class "C" shares (the "Class C Shares"),
5. Eighty seven thousand six hundred and six (87,606) class "D" shares (the "Class D Shares"),
6. Ten (10) class "E" shares (the "Class E Shares"),
7. Ten (10) class "F" shares (the "Class F Shares"),
8. Ten (10) class "G" shares (the "Class G Shares"),
9. Ten (10) class "H" shares (the "Class H Shares"),
10. Ten (10) class "I" shares (the "Class I Shares"),

with a nominal value of one point thirty-two Canadian dollars (CAD 1.32) each.

The Class A to I Shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-). The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Innisfree Nominees Ltd, une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 03565361, ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, ("l'Associé Unique") représentée aux fins des présentes par Madame Annie Caycho, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 Mars 2011;

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Innisfree F3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cent vingt-neuf mille six cent quatre vingt-sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 129.687,36) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 10 juin 2008, publié le 17 juillet 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1770, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 139742 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Status») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date 16 décembre 2010, publié le 11 mars 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Apport en numéraire de quatre cent vingt quatre mille neuf cent Couronnes Suédoises (SEK 424.900,-) qui selon le taux de change au 23 Mars 2011 (1 SEK = 0,15563 CAD) équivalent à soixante six mille cent vingt sept Dollars Canadiens (CAD 66.127,-) («l'Apport») afin de porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-neuf mille six cent quatre vingt-sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 129.687,36) à cent quatre vingt quinze mille huit cent quatorze Dollars Canadiens et huit Cents (CAD 195.814,08) et allocation de la somme de vingt huit Cents Dollars Canadiens (CAD 0,28) (différence entre le nombre total de parts sociales et le montant du capital social après augmentation) au compte Reserve Légale.

2. Emission de cinquante mille quatre vingt-seize (50.096,-) nouvelles parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (CAD 1,32), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales catégorie D existantes.

3. Paiement et acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales.

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'effectuer un Apport en numéraire de quatre cent vingt quatre mille neuf cent Couronnes Suédoises (SEK 424.900,-) qui selon le taux de change au 23 Mars 2011 (1 SEK = 0,15563 CAD) équivalent à soixante six mille cent vingt sept Dollars Canadiens (CAD 66.127,-) («l'Apport») afin de porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-neuf mille six cent quatre vingt-sept Dollars Canadiens et trente-six Cents (CAD 129.687,36) à cent quatre vingt quinze mille huit cent quatorze Dollars Canadiens et huit Cents (CAD 195.814,08) et d'émettre cinquante mille quatre vingt-seize (50.096) nouvelles parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (CAD 1,32), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales catégorie D existantes.

L'associé unique a décidé d'allouer la somme de vingt huit Cents Dollars Canadiens (CAD 0,28), correspondant à la différence entre le nombre total de parts sociales suscrites et le montant du capital social après augmentation, au compte Reserve Légale.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé souscrire les cinquante mille quatre vingt-seize (50.096) nouvelles parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (CAD 1,32). Par conséquent, le nombre de parts sociales de catégorie D tel qu'émis par la Société à ce jour est quatre vingt-sept mille six cent six (87.606).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire.

Troisième résolution

A la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre vingt quinze mille huit cent quatorze Dollars Canadiens et huit Cents (CAD 195.814,08) représenté par:

1. Douze mille quatre cent dix (12.410) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
 2. Quarante-huit mille deux cent cinquante-huit (48.258) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 3. Dix (10) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 4. Dix (10) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 5. Quatre vingt-sept mille six cent six (87.606) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 6. Dix (10) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 7. Dix (10) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 8. Dix (10) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 9. Dix (10) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 10. Dix (10) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar Canadien et trente-deux Cents (1,32 CAD).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales»."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. CAYCHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mars 2011. Relation: LAC/2011/13773. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011050367/171.

(110056405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Barclays Themis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.477.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Metis Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.152 and whose issued share capital is set at twenty-two thousand seven hundred twenty-five euros (EUR 22,725.-) (Metis),

here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state that:

1. Metis is the sole shareholder of "Barclays Themis Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.477 and whose share capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-), incorporated by deed of M^e Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, dated 21 May 2007, published in the Mémorial C of 19 July 2007, number 1496 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14 December 2009 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C of 11 March 2010, number 529.

2. The Company has an issued corporate capital of twenty thousand euros (EUR 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Metis, acting as sole shareholder of the Company, considers that the present meeting is an extraordinary general meeting of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect and resolves to appoint itself as liquidator of the Company.

4. In its capacity as liquidator of the Company, Metis declares that all the liabilities of the Company have been settled or are duly accounted for, that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company. In particular, Metis, in its capacity as sole shareholder of the dissolved Company, declares to take over all the liabilities and agrees to indemnify and hold harmless any and all creditors of the dissolved Company.

5. Metis, in its capacity as sole shareholder of the dissolved Company, declares that it has taken over all remaining assets of the Company.

6. The net assets of the Company amount to seventy-three thousand euros (EUR 73,000.-) as per the financial statements dated as of 31 March 2011 and Metis remits the said financial statements to the undersigned notary.

7. Metis declares that the liquidation of the Company is closed.

8. Discharge is given to the managers of the Company.

9. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about nine hundred and ten Euros (EUR 910.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de mars,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Metis Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.152, ayant un capital social émis fixé à vingt-deux mille sept-cent vingt-cinq euros (EUR 22.725,-) (Metis),

ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessous, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Metis est l'associé unique de "Barclays Themis Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 477, et dont le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence, en date du 21 mai 2007, publié au Mémorial C du 19 juillet 2007, numéro 1496 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2009 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C du 11 mars 2010, numéro 529.

2. La Société a un capital social émis de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par vingt mille parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Metis, agissant en qualité d'associé unique de la Société, considère que la présente assemblée est une assemblée générale extraordinaire de la Société, déclare la dissolution de la Société avec effet immédiat et décide de se nommer lui-même comme liquidateur de la Société.

4. En sa qualité de liquidateur de la Société, Metis déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou il y a été tenu compte, que les dettes en rapport avec la clôture de la liquidation ont été prises en compte, et qu'il entreprend irrévocablement de régler toute dette inconnue à présent et toute dette non payée de la Société dissoute. En particulier, Metis, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare reprendre toutes les dettes et donne son accord d'indemniser et tenir à couvert tous les créanciers de la Société dissoute.

5. Metis, en sa qualité d'associé unique de la Société dissoute, déclare qu'il a repris les avoirs restants de la Société.

6. Les avoirs nets de la Société s'élèvent à soixante-treize mille euros (EUR 73.000,-), en vertu des comptes sociaux en date du 31 mars 2011 et Metis remet lesdits comptes sociaux au notaire instrumentant.

7. Metis déclare que la liquidation de la Société est close.

8. La décharge est donnée aux gérants de la Société.

9. Les documents comptables de la Société seront tenus pour une période de cinq ans au Luxembourg au siège social de la Société, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de neuf cent dix euros (EUR 910,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15666. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011049606/107.

(110055814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

NovEnergia II French Portfolio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.955.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société NovEnergia II -Energy & Environment (SCA), SICAR (l'"Actionnaire Unique"), établie et ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.550,

ici représentée par Mme Marie BERNOT, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 2011, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et requis le notaire instrumentant d'acter, que

I.- elle détient toutes les actions de la société anonyme "NovEnergia II French Portfolio SA" établie et ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.955, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 68, du 11 janvier 2010;

II.- le capital social émis de la Société est de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,00) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune;

III.- elle a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV.- en qualité d'actionnaire unique représentant l'ensemble des actions de la Société, elle déclare que la société a cessé toutes activités dès-avant le 31 décembre 2010 et procéder en conséquence à sa dissolution, déclarant de ce fait:

- reprendre à sa charge l'intégralité du patrimoine actif et passif de la Société, être ainsi tenue de l'ensemble des obligations existantes connues ou inconnues, tant avant qu'après la dissolution, le passif connu ayant été épuré et provisionné, prendre à sa charge tous frais généralement quelconques de dissolution et de liquidation de la Société,

- accepter le bilan et le compte de résultat de la Société au 31 décembre 2010,

- accorder décharge pleine et entière des membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

- invalider en présence du notaire instrumentant le registre des actions de la Société;

- les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Ainsi la liquidation est à considérer comme définitivement achevée et clôturée.

Aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de, et/ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra toutefois se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication des présentes au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations et sous réserve qu'aucun créancier de la société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

62668

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant du fait des présentes, est estimé à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13319. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011050456/52.

(110056562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.778.

—
Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société le 5 avril 2011

Il résulte de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société le 5 avril 2011 que:

- L'actionnaire unique a accepté la démission de Peter Gibbs, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat;
- L'actionnaire unique a nommé Fabio Andreottola, né le 17 octobre 1973 à Milan, Italie, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir en 2013 pour délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Il en résulte qu'à compter du 5 avril 2011, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Fabio Andreottola

Séverine Michel
Administrateur

Référence de publication: 2011057642/21.

(110063948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Motrex S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 133.609.

—
unsere Firmenanschrift hat sich geändert. Bitte verwenden Sie ab sofort folgende Adresse:

Motrex S.a.r.L
22, Lauthegaass
L-5450 Stadtbredimus

Unterschrift.

Référence de publication: 2011053966/12.

(110059484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Aeon Resources Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.661.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 1^{er} avril 2011 que:

- Pallister Holdings Limited, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, a transféré le 1^{er} avril 2011 cinq cents parts sociales (500) à Lasborough Investments Limited, 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011055593/17.

(110062389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Zelda (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Zelda Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.074.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ZELDA HOLDING S.A, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B97.074, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1347 en date du 18 décembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** La société prend la dénomination de ZELDA (SPF)». S.A.
(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16594. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050601/64.

(110056023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.003.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 23 février 2011

- Réélection de DELOITTE S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat de deux ans, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Certifié conforme et sincère

Pour Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011053967/15.

(110059374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

British and Continental Union Limited- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 avril 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2011.

L'assemblée générale du 6 avril 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2011.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED –SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011059590/22.

(110067607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Comat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 13.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054034/9.

(110060604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

E.H.R.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 414, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.069.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2011

L'assemblée générale extraordinaire, à laquelle a comparu l'associée unique ELB Sàrl (RCS Luxembourg: B 93.235), ici représentée par Madame Elvire HAMOUTH, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Carina DA ROCHA, prénommée, de sa fonction de gérante technique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer à la fonction de gérante technique de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} mai 2011:

- Madame Majdouline JARI, gérante, née à Casablanca (Maroc), le 5 juillet 1978, avec adresse professionnelle à L-5884 Hesperange, 414, route de Thionville.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter le transfert du siège social de la société E.H.R.S. Sàrl avec effet immédiat à l'adresse suivante:

- 414, route de Thionville L-5884 Hesperange

Fait à Hesperange, le 2 mai 2011.

Madame Elvire HAMOUTH / Madame Majdouline JARI

Gérante Administrative de E.H.R.S. Sàrl / Gérante Technique de E.H.R.S. Sàrl

Référence de publication: 2011061179/25.

(110068069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Gf & Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.810.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale des actionnaires de la société du 29/04/2011

Le 29 avril 2011 à 10 heures, les actionnaires de la société GF & Partners, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B114810, se sont réunis 1, Rue des Joncs à L-1818 Howald en assemblée ordinaire et ont pris les décisions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 29 avril 2011, le commissaire aux comptes Monsieur Alessandro Santini, né le 24 septembre 1966 à Rome (Italie) et domicilié 1, Danzplaz à L-6930 Mensdorf

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 29 avril 2011, Madame Colette Bastin, née le 1^{er} juillet 1949 à Longlier (Belgique) et domiciliée 27, rue du Miroir à B-6820 Florenville (Belgique) à la fonction de commissaire aux comptes.

La séance est levée à 10h30.

Fait à Howald, le 29 avril 2011.

FLORES Giancarlo / GERARD Caroline

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2011059535/20.

(110066299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Becker & Zaccagnini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.599.

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1. Monsieur Jeannot BECKER, employé privé, né le 12 mars 1969 à Esch/Alzette, demeurant à L-8612 PRATZ, 42, rue Principale.

2. Madame Olivia Maria ZACCAGNINI, employée privée, née le 16 février 1973 à Arlon, demeurant à B-6741 VANCE, 53B, rue des Gamelles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes déclarent être les associés uniques - et ce à raison de 1.000 parts pour chacune des deux parties comparantes - de la société à responsabilité

Becker & Zaccagnini

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro B 123.599

constituée suivant acte de constitution de société reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 décembre 2006,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 19 mars 2007, numéro 402, page 19274,

et dont le capital social est de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Renonçant à toute formalité de convocation et déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour, les parties comparantes déclarent se constituer en assemblée générale extraordinaire, et ont prié le notaire instrumentant à acter les décisions qu'elles ont prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité des voix de changer l'objet social et le tout conformément au nouveau texte de l'article 3 des statuts, ci-après reproduit.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision précédemment prise, les associés décident à l'unanimité des voix de changer l'article 3 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:

« **Art. 3.** La société a pour objet la conception, la création, la visualisation et la réalisation de designs dans son acceptation la plus large du terme sous quelques formes que se soit, et pour qui que ce soit.

Elle pourra avoir recours à des entreprises sous-traitantes pour les travaux qui ne correspondent pas à son objet social, mais qui sont indispensables pour la réalisation globale dont elle dirige les travaux.

Elle pourra réaliser son objet social tant pour elle-même que pour des tiers.

Elle pourra vendre des articles de décoration et des articles d'aménagement.

La société a en outre pour objet les prestations de conseil, d'études et d'expertises liées à son objet social.

Elle a encore pour objet le conseil, l'assistance ainsi que la création de marques déposées ainsi que dans le domaine des brevets européens.

La société a par ailleurs pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

De plus, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à condition que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.»

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité des voix de révoquer Madame Olivia ZACCAGNINI de sa fonction de gérante et décident de nommer Monsieur Jeannot BECKER, employé privé, né le 12 mars 1969 à Esch/Alzette, demeurant à L-8612 PRATZ, 42, rue Principale, gérant unique de la dite société.

La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature unique et individuelle du gérante.

Cession de parts

Par la suite, Madame Olivia Maria ZACCAGNINI, employée privée, née le 16 février 1973 à Arlon, demeurant à B-6741 VANCE, 53B, rue des Gamelles a cédé à Monsieur Jeannot BECKER, employé privé, né le 12 mars 1969 à Esch/Alzette, demeurant à L-8612 PRATZ, 42, rue Principale, sous les garanties et conditions convenues entre parties en dehors de l'intervention du notaire instrumentant, et au prix convenu entre parties, lequel a été réglé en dehors de la présence et en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, 1.000 parts sociales, de façon que suite à cette cession, les parts sociales appartiennent intégralement à Monsieur Jeannot BECKER, préqualifié.

Le gérant de la société, par les présentes, déclare en outre accepter la présente cession au nom et pour compte de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent euros (900.- euros).

Toutes les parties comparantes s'obligent toutefois de façon solidaire à l'égard du notaire instrumentant en ce qui concerne le paiement des frais relatifs aux présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Becker, Zaccagnini, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 mars 2011. Relation: RED/2011/662. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 31 mars 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011050674/81.

(110055487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pinar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.861.

En date du 22 mars 2011, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Xavier SOULARD, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet au 22 mars 2011.
- La démission de Monsieur David GIANIMETTI, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet au 22 mars 2011.
- La démission de Monsieur Vincent TUCCI, en tant qu'administrateur B, est acceptée avec effet au 22 mars 2011.
- La démission de Monsieur Edward BRUIN, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet au 22 mars 2011.
- La nomination de KAPLAS LTD (BVI), en tant qu'administrateur A avec siège social à Road Town, Tortola (British Virgin Islands), représenté par Monsieur Juan F CAPELLAS CABANNES domicilié au rue Muzy, 10 à CH-1207 Genève (Suisse) est acceptée avec effet au 22 mars 2011 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- La nomination de Monsieur Jorge SEGARRA PIJUAN, en tant qu'administrateur A, domicilié à Raset 11, 08021-Barcelone (Espagne) est acceptée avec effet au 22 mars 2011 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- La nomination de Monsieur Mikael GUTIERREZ, en tant qu'administrateur B, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée avec effet au 22 mars 2011 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- La démission du commissaire aux comptes COMCOLUX S.à r.l. est acceptée avec effet au 22 mars 2011.

- La nomination de Galina Incorporated, en tant que commissaire aux comptes, avec adresse au PO Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est acceptée avec effet au 22 mars 2011 jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Le siège social de la société est transféré au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059783/27.

(110067488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Blue Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.030.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMADEUS SOLUTIONS S.A. ayant son siège social Edificio P.H. Plaza 2000, Calle 50, Panama City, Panama, inscrite au registre des sociétés panaméen sous le numéro 504991.

Ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général de représentation du 28 février 2008.

Copie duquel pouvoir restera, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Lequel comparant, ès -qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant [les personnes ci-avant désignées] et tous ceux qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Blue Line S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci – après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci – après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg -Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

2.2. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'Assemblée générale délibérant dans les formes prévues par les modifications de statuts.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital – Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.-(un Euro) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.-(cinq cent mille Euros) qui sera divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions de EUR 1.-(un Euro) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2016, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.7. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale dans les conditions d'une réserve libre de la société.

Art. 6. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 7. Nature des actions.

7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

7.2. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

7.3. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 8. Cession d'actions.

8.1. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

8.2. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire unique à son égard. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propiétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 9. Emprunts obligataires convertibles.

9.1. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, payables en quelque monnaie que ce soit.

9.2. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Assemblées des actionnaires – Général.

10.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

10.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

10.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

10.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

10.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

10.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 11. Conseil d'administration.

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

11.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

11.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

11.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

11.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Modalités procédurales.

13.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

13.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

13.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

13.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

13.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

13.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

13.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 14. Procès-verbaux des conseils d'administration.

14.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs présents à la réunion.

14.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux.

14.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président ou le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

15.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux-ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

15.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 16. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

18.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

19.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 21. Assemblée générale annuelle.

21.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième lundi du mois de septembre à 11:00 heures.

21.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

21.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 juin 2012.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription.

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
AMADEUS SOLUTIONS S.A., précitée	31.000	31.000	100,00%
Total	31.000	31.000	100,00%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000,00 EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- Mme. Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, née le 4 janvier 1955 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande – Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg, présidente,

- Mme Carole Farine, employée privée, née le 2 janvier 1969 à Metz (F), avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande – Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg,

- Mme. Virginie Derains, employée privée, née le 11 janvier 1981 à Amnéville (F), avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande – Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Picigiemme Sàrl, ayant son siège social à L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg, L – 6868, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 75.133.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande – Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011. LAC/2011/15440. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011049169/273.

(110054577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

PROgroup G.E.I.E Consulting Engineers, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg D 67.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2011

Démision de Monsieur Laurent Rouach, avec effet au 12 avril 2011, de son titre de Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PROgroup G.E.I.E. Consulting Engineers

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011053973/14.

(110059514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Avon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 49.192.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pour: AVON HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011054018/15.

(110060687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 32.511.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 25 avril 2007

L'assemblée générale approuve la nomination à la fonction d'administrateur de Monsieur Marcel WATRY, résidant 5, rue des Franciscaines à L-1539 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Marcel WATRY viendra à échéance à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 02 avril 2010.

Pour extrait conforme

Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011053981/16.

(110059446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Europäische Marken AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 160.023.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf,

Den achtundzwanzigsten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

"FIRTH LIMITED PARTNERS INC.", Gesellschaft belizischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Belize City, Belize,

P.O. Box 1777, Jasmine Court, 35A, Regent Street,

hier vertreten durch ihren alleinigen Verwalter (director) Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris,

Diese Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, hat die Satzung der von ihr hiermit zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt festgelegt:

Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Dauer Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung "EUROPÄISCHE MARKEN AG" gegründet.

Art. 2. Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg festgelegt.

Unbeschadet der bürgerlich-rechtlichen Vorschriften in Sachen vertragliche Kündigung, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrags zugunsten von Dritten festgelegt ist, kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats beziehungsweise des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann mittels Beschluss des alleinigen Aktionärs oder, im Falle einer Mehrzahl von Aktionären, mittels Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Verwaltungsrat bzw. das alleinige Verwaltungsratsmitglied ist befugt, wie rechtens überall Büros, Verwaltungszentren, Filialen und Zweigniederlassungen zu errichten, dies sowohl im Großherzogtum, als auch im Ausland.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Verbindung zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Verlegung hat jedoch keinerlei Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts bleibt. Die Mitteilung des Beschlusses bezüglich der vorläufigen Verlegung des Gesellschaftssitzes an Dritte erfolgt durch das Gesellschaftsorgan, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu geeignet ist.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, deren Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Wertpapieren aller Art, sowie die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestands. Die Gesellschaft kann Geld verleihen oder leihen, mit oder ohne Sicherheiten.

Sie hat ebenfalls zum Zweck den Erwerb, die Verwertung und die Konzession von Patenten, Marken, Mustern, Modellen, Urheberrechten, usw., sowie die Erbringung von Dienstleistungen für ihre Filialen, im administrativen und kommerziellen Bereich.

Die Gesellschaft kann ausserdem jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchführen, welche zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes beitragen oder diesen begünstigen.

Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) festgelegt, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreißig Euro (EUR 31,00).

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind Namens- oder Inhaberaktien, oder teils Namensaktien und teils Inhaberaktien, je nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich widriger gesetzlicher Bestimmungen.

Am Gesellschaftssitz wird ein Namensaktienregister geführt, welches von jedem Aktionär eingesehen werden kann und alle von Artikel neununddreißig des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Informationen enthält.

Der Besitz der Namensaktien wird durch Eintragung in das besagte Register verbrieft.

Die Bescheinigungen über eine solche Eintragung werden aus einem Stammregister ausgestellt und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern bzw. dem alleinigen Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Sofern es mehrere Inhaber pro Aktie gibt, ist die Gesellschaft befugt, die Ausübung sämtlicher Rechte in Verbindung mit dieser Aktie auszusetzen, bis eine einzige Person als alleiniger Inhaber ihr gegenüber ernannt wurde. Das Gleiche gilt im Falle eines Konflikts zwischen dem Nießbraucher und dem bloßen Eigentümer (oder Nießbrauchgeber) oder einem Schuldner und einem Pfandgläubiger.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bzw. das alleinige Verwaltungsratsmitglied kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre die Ausgabe von Wandelanleihen genehmigen, dies in Form von Inhaberanleihen oder sonstwie, in jeglicher Benennung und zahlbar in jeglicher Währung.

Der Verwaltungsrat bzw. das alleinige Verwaltungsratsmitglied legt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen und sämtliche weitere damit verbundenen Bedingungen fest.

Die Anleihen sind von zwei Verwaltungsratsmitgliedern bzw. dem alleinigen Verwaltungsratsmitglied zu unterzeichnen; diese Unterschriften können entweder handschriftlich, gedruckt oder anhand eines Namensstempels erfolgen.

Verwaltung - Überwachung

Art. 9. Im Falle einer Mehrzahl von Aktionären, muss die Gesellschaft von mindestens drei Mitgliedern verwaltet werden, die Aktionäre sein können oder nicht.

Wird die Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gegründet oder wird anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats bis zur ersten ordentlichen Hauptversammlung nach dem Zeitpunkt der Feststellung, dass sie nur noch einen Aktionär zählt, auf ein (1) Mitglied begrenzt werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden/wird von der Hauptversammlung der Aktionäre, welche sie/es auch jederzeit abberufen kann, für eine Amtsdauer von höchstens sechs (6) Jahren ernannt.

Der Verwaltungsrat ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und, sollte er dies beschließen, einen oder mehrere stellvertretende(n) Vorsitzende(n) des Verwaltungsrats. Der erste Vorsitzende wird von der Hauptversammlung ernannt. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird der Vorsitz der Sitzungen einem hierzu ernannten anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung seines Vorsitzenden oder zweier Verwaltungsratsmitglieder zusammen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden einzeln für jede Verwaltungsratssitzung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, in welchen Fällen die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben sind, ist dieses Schreiben mindestens fünfzehn Tage vor dem für die Sitzung festgelegten Datum zuzustellen. Die Einberufung kann durch Postsendung, Fax oder E-mail geschehen.

Der Verwaltungsrat tritt rechtsgültig ohne vorhergehendes Einberufungsschreiben zusammen, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Verwaltungsratssitzungen finden an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Der Verwaltungsrat ist nur beratungs- und beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Anwesenheit kann ebenfalls per Telefon oder Videokonferenz erfolgen.

Jedes verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Verwaltungsratsmitglied schriftlich Vollmacht erteilen, um es zu vertreten und an seiner Stelle abzustimmen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit absoluter Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle der Stimmgleichheit ist die Stimme des Sitzungsvorsitzenden ausschlaggebend.

Die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichneten Beschlüsse sind nur gültig und rechtskräftig, sofern sie anlässlich einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Abschriften eines identischen Beschlusses erscheinen und schriftlich, per Telegramm, Fax oder Email erfolgen.

Ein Verwaltungsratsmitglied, welches in einer dem Verwaltungsrat zur Billigung vorgelegten Sache persönliche Interessen vertritt, welche denjenigen der Gesellschaft entgegengesetzt sind, hat den Verwaltungsrat darüber in Kenntnis zu setzen und sich diese Erklärung im Protokoll der Sitzung beurkunden zu lassen. Es ist nicht befugt, an der entsprechenden Beschlussfassung des Verwaltungsrats teilzunehmen.

Anlässlich der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre werden die Aktionäre, vor jeder sonstigen Abstimmung, über die Punkte informiert, in denen ein Verwaltungsratsmitglied ein den Belangen der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse hat.

Musste ein Verwaltungsratsmitglied sich aufgrund entgegengesetzter persönlicher Interessen enthalten, so gelten die mit Stimmenmehrheit der in der Sitzung anwesenden oder vertretenen und abstimmenden Verwaltungsratsmitglieder gefassten Beschlüsse als rechtsgültig.

Hat die Gesellschaft ein alleiniges Verwaltungsratsmitglied, so werden lediglich die zwischen der Gesellschaft und ihrem Verwaltungsratsmitglied mit den Belangen der Gesellschaft entgegengesetzten Interessen in einem Protokoll festgehalten.

Art. 11. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Sonderregister aufbewahrt und von mindestens einem Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet werden.

Die Abschriften und Auszüge dieser Urschriften sind vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder vom alleinigen Verwaltungsratsmitglied zu unterzeichnen.

Art. 12. Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied besitzt die weitestgehenden Befugnisse, um sämtliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 in seiner abgeänderten Fassung oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 13. Der Verwaltungsrat kann Befugnisse an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder übertragen. Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied kann Bevollmächtigte mit bestimmten Befugnissen ernennen und sie jederzeit abberufen. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines seiner Mitglieder übertragen, welches den Titel "geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied" trägt.

Art. 14. Der Verwaltungsrat kann einen aus Verwaltungsratsmitgliedern zusammengesetzten Exekutivausschuss einsetzen und die Anzahl seiner Mitglieder festlegen. Der Exekutivausschuss besitzt die vom Verwaltungsrat durch vorherigen Beschluss festgelegte Befugnis, um in dessen Namen zu handeln. Sofern vom Verwaltungsrat nicht anderweitig vorgesehen, legt der Exekutivausschuss sein eigenes Verfahren zur Einberufung und Abhaltung seiner Sitzungen fest.

Der Verwaltungsrat legt gegebenenfalls die Vergütung der Exekutivausschussmitglieder fest.

Die tägliche Geschäftsführung kann vom Verwaltungsrat an einen oder mehrere Delegierte übertragen werden, die nicht zum Verwaltungsrat gehören müssen und auch nicht Aktionäre zu sein brauchen. Zur Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates bedarf es der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat legt gegebenenfalls die Vergütung der Delegierten des Verwaltungsrates fest.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied vertritt die Gesellschaft vor Gericht, sei es als Klägerin oder als Beklagte.

Zustellungen für oder gegen die Gesellschaft sind nur rechtsgültig, sofern sie im alleinigen Namen der Gesellschaft erfolgen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird verpflichtet:

- a) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltern;
- b) gegebenenfalls, durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters;
- c) durch die Unterschrift eines jeden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 17. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Rechnungsprüfern, die Aktionäre sein können oder nicht und von der Hauptversammlung oder dem alleinigen Aktionär ernannt werden, welche(r) ebenfalls ihre Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats festlegt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Ausscheidende Rechnungsprüfer sind wieder wählbar.

Hauptversammlungen

Art. 18. Zählt die Gesellschaft nur einen Aktionär, übernimmt der alleinige Aktionär sämtliche ihr von der Hauptversammlung der Aktionäre zugeteilten Befugnisse und fasst die Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Mehrzahl von Aktionären, vertritt die Hauptversammlung der Aktionäre sämtliche Aktionäre der Gesellschaft.

Sie besitzt die weitestgehenden Befugnisse, um über die Geschäfte der Gesellschaft zu entscheiden.

Die Einberufungen haben in den gesetzlich vorgesehenen Formen und Fristen zu erfolgen.

Art. 19. Die jährliche Hauptversammlung findet wie rechtens am ersten Dienstag des Monats Mai um 15.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen, im Einberufungsschreiben anzugebenden Ort, innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, statt.

Ist dieser Tag ein Feiertag, so tritt die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag zusammen.

Art. 20. Eine außerordentliche Hauptversammlung kann vom Verwaltungsrat bzw. vom alleinigen Verwaltungsratsmitglied oder vom Rechnungsprüfer einberufen werden. Sie ist auf schriftlichen Antrag der Aktionäre einzuberufen, welche zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 21. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Sofern eine Aktie mehreren Inhabern als ungeteilter Besitz gehört, ist die Gesellschaft befugt, die Ausübung sämtlicher Rechte in Verbindung mit dieser Aktie auszusetzen, bis eine einzige Person als alleiniger Inhaber ihr gegenüber ernannt wurde.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 22. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied erstellt die Jahresabschlüsse, wie vom Gesetz vorge-
sehen.

Er/es legt dem(n) Rechnungsprüfer(n) diese Belege mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft mindestens einen Monat vor der ordentlichen Hauptversammlung vor.

Art. 23. Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5 %) der Bildung der gesetz-
lichen Rücklage zugeführt; diese Zuführung ist nur solange vorgeschrieben, bis die Rücklage zehn Prozent (10 %) des
Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Restbetrag steht der Hauptversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied ist befugt, unter Einhaltung der entsprechenden Regeln,
Vorschussdividenden auszuschütten.

Die Hauptversammlung kann beschließen, dass die ausschüttbaren Gewinne und Rücklagen für die Tilgung des Kapitals
verwendet werden, ohne dass das ausgedrückte Kapital verringert wird.

Auflösung - Liquidation

Art. 24. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung, die entsprechend den in Sachen Satzungsän-
derung vorgesehenen Modalitäten beschließt, aufgelöst werden.

Im Falle der Liquidation der Gesellschaft, erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidator(en), natürliche
oder juristische Personen, die von der Hauptversammlung ernannt werden, welche auch ihre Befugnisse und Vergütung
festlegt.

Allgemeine Bestimmung

Art. 25. Alle nicht in der vorliegenden Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes
vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und seinen nachfolgenden Abänderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2011.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Gesellschaftssatzung hat "FIRTH LIMITED PARTNERS INC.", vorgenannt und vertreten
wie vorerwähnt, erklärt, sämtliche eintausend (1.000) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital verbriefen, zu
zeichnen.

Die Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00)
der Gesellschaft fortan zur freien Verfügung steht, wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar erklärt, die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, in seiner nachträglich geän-
derten Fassung, vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und stellt ausdrücklich deren Erfüllung fest.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten jedweder Art, die der Gesellschaft im Zusam-
menhang mit ihrer Gründung entstehen oder auferlegt werden, beläuft sich von zirka tausendsiebenhundert Euro (EUR
1.700,00).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann trat die vorbezeichnete Komparentin, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und sich als ordnungsgemäß
einberufen erachtet, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, und nach Feststellung von deren
ordnungsgemäßen Zusammensetzung hat sie die folgenden Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg, am 26. Juli 1947, beruflich wohnhaft in L-2314 Lu-
xemburg, 2a, place de Paris,

b) Frau Elisabeth LAMESCH, Rechtsanwältin, geboren in Luxemburg, am 18. September 1954, beruflich wohnhaft in L-2314 Luxemburg, 2a, place de Paris,

c) Herr Pablo RUIZ de PERALTA, Rechtsanwalt, geboren in Malaga, Spanien, am 30. April 1945, beruflich wohnhaft in L-2314 Luxemburg, 2a, place de Paris.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden zum Abschluss der Jahreshauptversammlung im Jahre zweitausendsechzehn.

2.- Die Anzahl der Rechnungsprüfer wird auf einen festgelegt.

Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

"LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.", eine Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in L-1371 Luxemburg, 31, Val Sainte Croix, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, Nummer 83.527.

Ihr Mandat endet zum Abschluss der Jahreshauptversammlung im Jahre zweitausendsechzehn.

3.- Der Gesellschaftssitz ist in L-2314 Luxemburg, 2a, place de Paris.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an den Kompargenten, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat er die vorliegende Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: LAC / 2011 / 14909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 6. April 2011.

Référence de publication: 2011049235/231.

(110054510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2011.

Nord Est Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxemburg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 69.705.

Extrait rectificatif remplace le dépôt du 11/10/2001 Ref: 63876/005/16

La publication qui a eu lieu suite au conseil d'administration du 9 mai 2001 à 14.30 heures est erronée. M. Diego Ballardini n'a pas été nommé Administrateur Délégué de la société.

Luxemburg, le 28 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Nord Est Asset Management

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011054106/15.

(110060133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Asha S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxemburg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.042.

L'an deux mille onze.

Le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASHA S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29.042 (NIN 2010 2244 657),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, alors de résidence à Dudelange, en date du 30 septembre 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1 du 3 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 28 avril 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 266 du 22 septembre 1989;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 30 novembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 159 du 12 mai 1990;
- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 118 du 10 avril 1990;
- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 5 novembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 31 du 22 janvier 1993;
- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph ELVINGER en date du 26 avril 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 du 23 juillet 1993;
- suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 28 octobre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 481 du 27 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social s'élève à DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS (€ 2.754.000.-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS QUARANTE CENTS (€ 275,40) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 15. (alinéa 1^{er}). L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, chaque année le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

6.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

7.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 15. (alinéa 1^{er}). L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, chaque année le dernier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/569. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050178/118.

(110056397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.963.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Syntaxis Luxembourg Finance II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011054136/15.

(110060692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Fashion Box International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 avril 2011

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, administrateur sortant.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2011059635/20.

(110067485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Sim Become, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 5, Op der Lae.
R.C.S. Luxembourg B 160.068.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Bertrand SIMONTS, commerçant, né à Charleroi (Belgique) le 11 août 1967 (matr: 1967 08 11 959), demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 5, op der Lae,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «SIM BECOME »

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Sûre; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'intermédiation commerciale, toutes transactions immobilières, courtage ou intermédiation en assurances, risques divers, conseil en entreprise, formation et coaching

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de son objet social.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12 500,00 €) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,00.€) euros, chacune entièrement souscrite et libérée par le comparant prénommé.

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cents euros (800,00 €)

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9650 Esch-sur-Sûre, 5, op der Lae.
2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Bertrand SIMONTS, préqualifié.
3. La société sera engagée par la seule signature du gérant.
4. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale des associés.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. SIMONTS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2011. DIE/2011/3170. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 5 avril 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011050728/70.

(110055669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.